

Collèges, lycées : c'est le courage politique qui a manqué

Lettre ouverte à une candidate

Jean-Pierre Dubreuil

*Instituteur, PEGC,
détaché 10 ans aux CEMEA,
certifié d'histoire et géographie,
aujourd'hui, en retraite active.*

Madame, aurez vous, en ce qui concerne un point clef de l'Education Nationale, le courage politique que vos prédécesseurs n'ont pas eu ? Je veux parler des horaires d'enseignants en collège : c'est là que se situe le cœur des difficultés et ce, depuis 25 ans !

En, 1982/83, l'erreur a été faite de ne pas mettre à exécution le cœur des propositions Legrand, les syndicats et les enseignants n'y étaient peut être pas prêts.

Mais qu'est ce que le courage politique ?

En 1998, Philippe Meirieu fait des propositions du même type pour les lycées . Mais, là encore, le courage politique a manqué.

Lors de votre première campagne, un service des enseignants à 35 heures a été évoqué. Vieille antienne, qui risque de créer plus de problème

qu'elle n'en résoudra ! Maintenant il est peut-être possible de reparler du service des enseignants.

Je voudrais rappeler d'abord, qu'il convient de faire une distinction claire et explicite entre le temps passé devant les élèves et celui qui est passé à travailler sous d'autres formes (préparations, corrections, entretiens personnalisés avec les élèves, concertations avec les collègues)

Je me permets de faire ainsi une proposition, appuyée sur mon expérience de professeur de collège, ayant participé à « l'expérimentation Legrand, » en 1982. Cette proposition, une fois ajustée, demanderait un grand courage politique et bien entendu un engagement décennal, car elle est « chère ». Elle correspond, de plus, à la variété des territoires en France et à la variété des jeunesses.

En 2007, il est temps de regarder en face les différentes manières d'exercer le métier en fonction de l'établissement où l'on se trouve ?

Ne pourrait-on, par exemple concevoir que :

* un professeur de « beau quartier en centre ville » pourrait rester à 18heures +(2) ?

* un professeur d'un collège ordinaire pourrait avoir un statut de 16h de cours + 3h de tutorat + 3h de concertation ?

* un professeur d'établissement très difficile à 14 + 4 + 4 . ?

Pour ces derniers on pourrait prévoir d'ajouter des « coordonnateurs » (élus) faisant partie de l'équipe de direction et responsables d'un niveau : à 8 + 4 + 4 + 16 (coordination).

Bien entendu les agrégés en collège seraient astreints aux mêmes horaires que les autres professeurs !

Qui aura le courage d'en terminer avec le service unique des enseignants pour attribuer un statut de service d'enseignants aux établissements ?

Une dernière remarque, avant de conclure :

A l'occasion du débat sur le service des enseignants, ne pourrait-on essayer d'en terminer enfin avec les clichés sur la manière dont les enseignants travaillent ? Beaucoup sont passionnés, par leur matière et par les élèves. La très grande majorité travaille avec une grande conscience. Personnellement, lorsque, après avoir quitté l'enseignement pendant dix ans entre 1969 et 1979, j'ai retrouvé la maison, (comme re-débutant avec de l'expérience) ce qui m'a frappé, c'est l'énergie perdue, faute d'être utilisée convenablement. Le problème des structures d'action et de l'encadrement est central. C'est sur les structures qu'il faut agir : le reste viendra. Et bien des enseignants un peu désabusés retrouveront l'enthousiasme indispensable.

-oOo-

Pour mémoire : 1982 : "la rénovation du collège unique"

En décembre 1982, Louis Legrand, ancien directeur de l'Institut national de la recherche pédagogique remet au ministre de l'éducation Alain Savary son rapport intitulé " Pour un collège démocratique ". Face à l'insatisfaction générale concernant le fonctionnement du collège, il recherche les voies nouvelles d'une réelle démocratisation pour lutter contre les échecs scolaires et répondre aux nouvelles exigences sociales d'élévation du niveau de culture et de qualification professionnelle de la Nation. Le projet est accueilli comme une nouvelle grande réforme. Il propose : - d'aménager dans les classes de 6ème et 5ème des temps de travail en groupes d'élèves de niveau hétérogène et des temps en groupes de même niveau ; - d'adapter les programmes nationaux à la diversité des publics et des situations locales ; - de favoriser les activités d'expression et de production technique ; - de renforcer les liens entre l'élémentaire et le secondaire pour faciliter le passage en 6ème ; - de favoriser l'autonomie des établissements pour prendre en compte la diversité des situations locales et transformer la vie des collèges en donnant des pouvoirs et des responsabilités aux partenaires ; - de mettre en place un tutorat destiné à aider les élèves dans leur travail et leur vie scolaire ; - **de transformer les fonctions et les services des enseignants qui effectueraient 16 heures d'enseignement + 3 heures de concertation en équipe pédagogique et 3 heures de tutorat**. L'accent est mis sur l'importance du travail en équipe pédagogique et pluridisciplinaire, l'élaboration de projets éducatifs. Cependant l'application de la réforme se fait sur la base du volontariat des établissements, ce qui réduit considérablement sa diffusion. De plus, le ministre abandonne la redéfinition du service hebdomadaire des professeurs et le tutorat, mais annonce des discussions nationales sur le statut des enseignants.

Pour les collèges :

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/college-unique/reformes.shtml>

Pour les lycées :

<http://www.meirieu.com/RAPPORTSINSTITUTIONNELS/LYCEES.pdf>